



# SAS Section Tennis de table

## **Instructions pour les nouveaux adhérents pour la saison 2018-2019**

Votre dossier pour être instruit doit être rempli pour la saison 2018-2019, de la façon suivante :

1. **La fiche d'inscription spécifique de SAS Section Tennis de Table est à remplir.** Il est obligatoire de nous transmettre **une adresse électronique** car la licence étant dématérialisée, vous recevrez directement les instructions (à conserver) par courriel pour la télécharger.
2. **Le Certificat Médical**
  - Pour ceux qui n'ont jamais pratiqué le Tennis de Table  
Nous vous demandons de nous fournir pour cette saison un certificat médical qui sera valable pour les 3 années à venir si vous faites préciser sur celui-ci les deux points suivants :
    - **Tennis de Table**
    - **En compétition** (Pour les licenciés en loisir nous souhaitons que cette mention soit précisée car en cas de passage de loisir en compétition le certificat ne sera pas à refaire).
  - Pour ceux qui viennent d'un autre club il y a 3 cas de figure.
    - Vous étiez compétiteur alors vous devez respecter la réglementation (voir fiche d'inscription) puis remplir et signer la fiche d'inscription.
    - Vous étiez en loisir et vous souhaitez faire de la compétition il faut vous assurer que votre certificat médical portait les 2 notions « Tennis de Table » et « en compétition ». Dans le cas contraire il faut refaire un autre certificat médical puis remplir et signer la fiche d'inscription.
    - Vous étiez en loisir et vous souhaitez continuer en loisir vous devez respecter la réglementation (voir fiche d'inscription) puis remplir et signer la fiche d'inscription.
3. **Le bordereau de demande de licence (18-2) Saison 2018/2019** doit être **signé**.  
Sur le folio 18-2-2 l'assurance étant incluse dans le prix de la licence, nous vous remercions de cocher la case correspondante (« Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base, ... »).  
Il est toujours possible de souscrire à l'assurance complémentaire proposée par la FFTT, il suffit de compléter le document et de payer le complément.
4. **Le règlement de la cotisation est à faire en totalité même si vous souhaitez payer en plusieurs fois. (inscrire au dos de chaque chèque la date d'encaissement). Pour tout autre mode de paiement, merci de vous adresser au Président.**
5. Le règlement général à toutes les sections de SAS : **à signer**
6. Le règlement de SAS Section Tennis de Table : **à signer**

Vous trouverez le planning prévisionnel des entraînements ainsi que les tarifs sur notre site dont le lien est le suivant :

<http://sas-tennisdetable.fr/>

Et pour toutes correspondances : [sasttsecsport@gmail.com](mailto:sasttsecsport@gmail.com)

***Le Championnat par Equipes Séniors pour toutes les divisions débute le 28 septembre 2018 sauf pour l'équipe en PR qui débute le 23 septembre 2018 donc il ne faut pas tarder à remplir votre dossier.***

***Le 1<sup>er</sup> tour du Critérium Fédéral a lieu le weekend du 12 au 14 octobre 2018 mais les inscriptions en national et régional sont à faire avant le 15 septembre 2018 et avant le 28 septembre 2018 pour le départemental. Le Championnat par Equipes Jeunes débute le 10 novembre 2018.***

Le Secrétaire SAS Tennis de Table  
Alain Scolan et Didier Courtois